

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

#### Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1751 route 148

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 septembre 2021, à 19h30, via l'application mobile de vidéoconférence Zoom, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant un projet de subdivision de l'immeuble sis au 1751, route 148 et désigné sous le lot 3 891 186. Le lot projeté visé est le 6 457 919. Une inscription est nécessaire avant le 13 septembre à 16h00 par courriel à [papillon.manon@municipalitepontiac.ca](mailto:papillon.manon@municipalitepontiac.ca) pour pouvoir être connecté à la vidéoconférence.

La dérogation vise à régulariser le frontage du lot projeté 6 457 919 à 16,15 mètres, alors que la norme règlementaire est de 45 mètres. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du Règlement de lotissement No. 178-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-et-un.



**pour**

---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 30<sup>e</sup> jour d'août deux-mille vingt-et-un.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 30<sup>e</sup> jour d'août deux-mille vingt-et-un.



**pour**

---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier